

## Personnes qualifiées dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux du département du Tarn

-----

Selon l'arrêté portant désignation de personnes qualifiées, <https://www.occitanie.ars.sante.fr/>, Les personnes dont les noms suivent sont habilitées pour le département du Tarn à intervenir en qualité de personnes qualifiées dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux.

### Pour les établissements et services accueillant des personnes âgées:

- Madame GUILARD Monique

Tél : 06 24 57 25 27

Mél : [guilard.michel@orange.fr](mailto:guilard.michel@orange.fr)

- Monsieur SOUCHON Alric

Tél : 05 63 75 13 25

Mél : [alric.souchon3@wanadoo.fr](mailto:alric.souchon3@wanadoo.fr)

- Docteur Bismuth Serge

Tél : 06 82 63 45 70

Mél : [dr-bismuth@wanadoo.fr](mailto:dr-bismuth@wanadoo.fr)

- Docteur Pradines Bernard

Tél : 06 10 40 18 45

Mél : [bpradines@aol.com](mailto:bpradines@aol.com)

### Pour les établissements et services accueillant des personnes handicapées:

- Monsieur BONNEMAIN Jean-Michel

Tél : 06 74 08 63 01

Mél : [im.bonnemain@wanadoo.fr](mailto:im.bonnemain@wanadoo.fr)

- Monsieur ROUTABOUL Jean-Claude

Tél : 06 09 74 60 76

Mél : [jeanclaude-routaboul@orange.fr](mailto:jeanclaude-routaboul@orange.fr)

### Pour les établissements et services accueillant des personnes en difficultés sociales:

- Madame SAUNIER Isabelle

Tél : 06.61.82.78.66

Mél : [isabelle.saunier0643@orange.fr](mailto:isabelle.saunier0643@orange.fr)

La personne qualifiée accompagne l'utilisateur ou son représentant légal afin de lui permettre de faire valoir ses droits :

- Le respect de la dignité, de l'intégrité, de la vie privée, de l'intimité et de la sécurité de l'utilisateur.
- Le libre choix entre les prestations (accompagnement à domicile ou en établissement).
- La prise en charge ou l'accompagnement individualisé et de qualité, respectant un consentement éclairé.
- La confidentialité des données concernant l'utilisateur.
- L'accès à l'information.
- L'information sur les droits fondamentaux, sur les protections particulières légales, contractuelles et les droits de recours dont l'utilisateur bénéficie.
- La participation directe de l'utilisateur ou avec l'aide de son représentant légal au projet d'accueil et d'accompagnement.